

2020

RAPPORT ANNUEL

COMMISSION INTERNATIONALE DE LA MEUSE



Edition/Réalisation

Commission internationale de la Meuse
Palais des congrès
Esplanade de l'Europe 2
4020 Liège
Belgique

www.meuse-maas.be

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
MOT DE LA PRESIDENTE	2
FONCTIONNEMENT ET OBJECTIF DE LA COMMISSION	3
ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION	4
COMPOSITION DE LA CIM EN 2020	5
LES TRAVAUX DE LA CIM EN 2020	7
GT DIRECTIVE CADRE EAU (A)	7
GP CHIMIE (C)	9
GT HYDROLOGIE / INONDATIONS (H)	10
GT MONITORING (M)	11
GT POLLUTIONS ACCIDENTELLES (P)	12
GP ECOLOGIE (E)	13
GT REGIE / COORDINATION (R)	14
PUBLICATIONS	15

MOT DE LA PRESIDENTE



Le travail de la Commission internationale de la Meuse (CIM) fut fortement impacté par la pandémie Covid 19 durant l'année 2020. Les délégations n'ont pas pu se rencontrer dans les enceintes de la CIM. Les vidéoconférences assistées par les interprètes ou les échanges limités à la seule voie écrite furent des défis auxquels tous ont dû être confrontés.

La CIM a abordé cette situation de manière pragmatique et ciblée à tous les niveaux, ce qui a permis de progresser dans nombre de domaines en dépit des conditions défavorables.

L'élaboration des projets pour la partie faîtière du Plan de Gestion du District hydrographique international de la Meuse pour le 3e cycle de la Directive cadre sur l'Eau et pour la partie faîtière du Plan de Gestion des risques d'inondation pour le 2e cycle de la Directive relative à la gestion du risque d'inondations a progressé.

Le projet de plan d'approche des étiages exceptionnels a été finalisé et publié sur le site internet de la CIM qui dispose ainsi d'un document qui suscitera certainement aussi de l'intérêt au-delà de celle-ci. Les discussions consacrées aux thèmes des étiages et des sécheresses se poursuivront au sein de la CIM.

Afin de mieux informer également le grand public, il a été décidé de mettre l'avis commun sur les étiages à disposition de celui-ci sur le site web de la CIM.

L'actualisation du Système d'Avertissement et d'Alerte exploité en commun par la CIM et la CIE (Commission internationale de l'Escaut) a débuté et constitue un pas important en vue d'assurer également à l'avenir la fonctionnalité de cet instrument.

Je remercie toutes les délégations, les observateurs ainsi que le Secrétariat de la CIM pour l'excellente collaboration couronnée de succès durant l'année 2020.

Heide Jekel,
Présidente de la CIM 2019-2020

FONCTIONNEMENT ET OBJECTIF DE LA COMMISSION

La composition et le fonctionnement de la Commission sont régis par les dispositions de l'article 5 de l'Accord international de la Meuse. Le texte de l'Accord international de la Meuse est disponible sur le site internet de la Commission (www.meuse-maas.be).

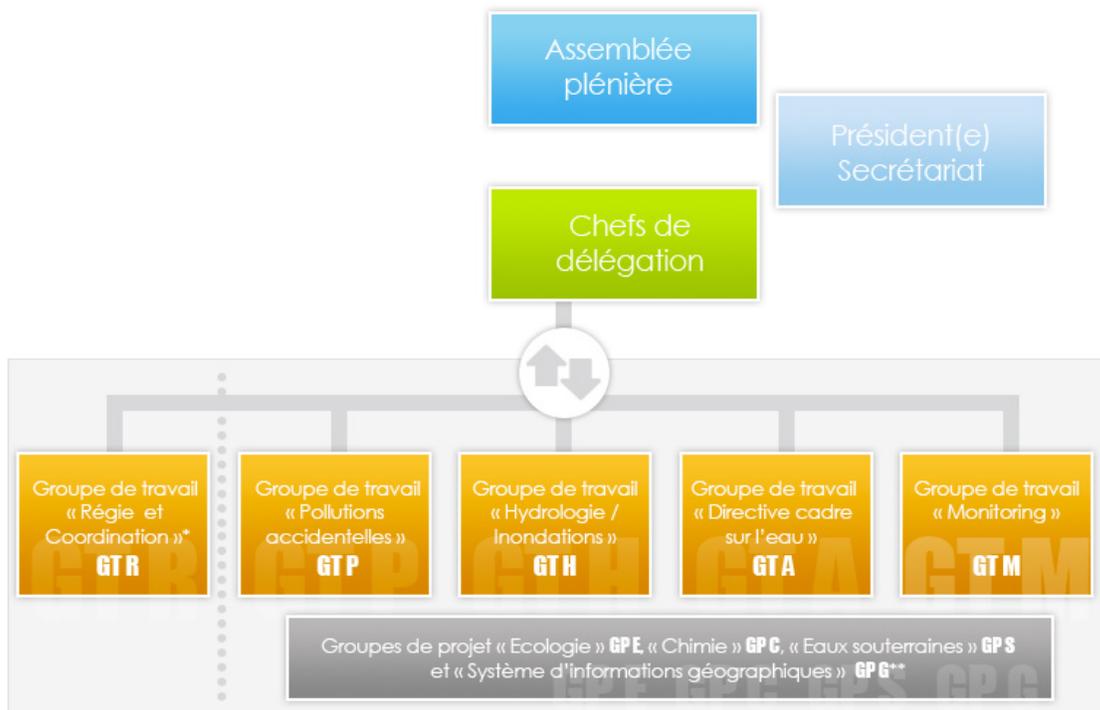
Les Parties contractantes à l'Accord susmentionné coopèrent et coordonnent leurs travaux afin, d'une part, d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par la DCE (Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau), et, d'autre part, d'évaluer et gérer les risques d'inondation conformément à la DI (Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation).

Elles coopèrent plus particulièrement afin de :

- coordonner la mise en œuvre des exigences définies dans la Directive cadre sur l'eau pour réaliser ses objectifs environnementaux et en particulier les programmes de mesures établis par chacune des Parties contractantes, pour le district hydrographique international (DHI) de la Meuse ;
- produire et mettre à jour un plan de gestion faîtier pour le district hydrographique international de la Meuse conformément à la Directive cadre sur l'eau ;
- se concerter puis coordonner les mesures pour une prévention et une protection contre les inondations compte tenu des aspects écologiques, de l'aménagement du territoire, de la gestion de la nature ainsi que d'autres domaines tels que l'agriculture, la sylviculture et l'urbanisation, et contribuer à atténuer les effets des inondations et des sécheresses y compris les mesures préventives ;
- coordonner les mesures de prévention et de lutte contre les pollutions accidentelles dans les cours d'eau et assurer la transmission des informations nécessaires.

(extrait de l'Accord international sur la Meuse)

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION



** *Momentanément mis en veille*

COMPOSITION DE LA CIM EN 2020

Les délégations étaient conduites par les Chefs de délégation ; il s'agissait :

Pour l'Allemagne : Madame **Nathalie KLASSEN**, Division WR I 4 - Coopération dans les districts hydrographiques internationaux, conventions portant sur la gestion de l'eau, droit international sur la protection des eaux, Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire

Pour la Belgique fédérale : Madame **Marie-Christine LAHAYE**, Service du Milieu marin de la Direction générale de l'Environnement du SPF Santé, Sécurité de la chaîne alimentaire et de l'Environnement

Pour la Région de Bruxelles-capitale : Monsieur **Benoît WILLOCX**, Directeur, Bruxelles Environnement, Division des Autorisations et partenariats

Pour la Région flamande : Monsieur **Bernard DEPOTTER**, Administrateur général de la Vlaamse Milieumaatschappij (VMM), représenté par Monsieur **Didier D'HONT**

Pour la Région wallonne : Monsieur **Olivier DEKYVERE**, Inspecteur général f.f Département des Politiques européennes et des Accords internationaux (DPEAI), du Service Public de Wallonie Agriculture Ressources Naturelles Environnement (SPW ARNE)

Pour la France : Monsieur **Alain LERCHER**, adjoint au chef de service eau biodiversité paysage, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand-Est, auquel a succédé en septembre 2020 Madame **Aline LOMBARD**, adjointe au chef de service eau biodiversité paysage, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est

Pour le Grand-Duché de Luxembourg : Monsieur **Henri HANSEN**, Conseiller de direction, Ministère du développement durable et des Infrastructures, Direction de l'Administration de la Gestion de l'Eau

Pour les Pays-Bas : Madame **Liz van DUIN**, Directrice, Ministerie van Infrastructuur en Waterstaat (Ministère de l'Infrastructure et de l'Etat des Eaux), Directoraat-generaal Water en Bodem, Directie Waterkwaliteit, Ondergrond en Marien (Direction générale de l'Eau et du Sol, Direction Qualité de l'eau, Sous-sol et Milieu marin représentée par Monsieur **Mattie BUSCH**.

La Commission était soutenue par :**La Présidente**

Madame **Heide JEKEL** (DE)

Le Secrétariat permanent

Monsieur **Jean-Noël PANSERA**, Secrétaire général

Monsieur **Jérôme DELVAUX**, Secrétaire exécutif

Madame **Laurence TAHAY**, Office Manager

Les travaux des groupes de travail (GT) et de projet (GP) ont été menés par les Présidents et Animateurs

Pour le GT Régie/Coordination (GT R) :	Madame Nathalie KLASSEN (DE)
Pour le GT Directive cadre Eau (GT A) :	Monsieur Leon STELTEN (NL)
Pour le GT Monitoring (GT M) :	Monsieur Frédéric CHEROT (WL)
Pour le GT Pollutions accidentelles (GT P) :	Madame Nathalie KLASSEN (DE)
Pour le GT Hydrologie/Inondations (GT H) :	Monsieur Jean-Pierre WAGNER (FR)
Pour le GP Ecologie/Experts poissons (GP E) :	Monsieur Johan COECK (VL)
Pour le GP Système d'information géographique (GP G) :	Madame Stéphanie ZAROS (WL)
Pour le GP Chimie (GP C) :	Madame Lisanne van 't Hoff suivie par Monsieur Bert Hidding (NL)

Ont participé aux travaux de la Commission et de ses groupes de travail et de projet, les observateurs :

RIWA-Meuse

Union Wallonne des Entreprises

Inter-Environnement Wallonie

ALUSEAU (Association luxembourgeoise des Services de l'Eau)

Sportvisserij Nederland

Union Benelux

LES TRAVAUX DE LA CIM EN 2020

GT DIRECTIVE CADRE EAU (A)

REALISATIONS 2020

En 2020, le GT A a poursuivi ses activités sur base des tâches qui ont été attribuées dans le plan de travail. Deux axes prioritaires ont occupé une grande partie de ses travaux. Il s'agit de la coordination multilatérale de la mise en œuvre du 3e cycle de la Directive cadre sur l'Eau (DCE) et de la rédaction du plan d'approche des étiages exceptionnels. Le groupe de travail s'est penché en outre sur l'échange d'expériences nationales et internationales dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de mesures.

Coordination multilatérale de la mise en œuvre du 3e cycle de la DCE (2022-2027)

Le 3ème cycle des plans de gestion DCE débutera en 2022. Chaque pays ou région rédige un 3^e plan visant à permettre l'atteinte des objectifs fixés par la directive pour les masses d'eau de surface et souterraines situées sur leur partie du district international de la Meuse. De même, ces pays et régions se coordonneront au sein de la CIM pour produire une partie faitière à ces plans nationaux/régionaux traitant de tous les aspects transfrontières et de la coordination internationale.

C'est dans ce cadre que le GT A a poursuivi ses travaux de rédaction entamés en 2019 avec pour objectif, de disposer d'un premier projet de partie faitière du plan de gestion du DHI de la Meuse pour le début de l'année 2021.

Plan d'approche des étiages exceptionnels

Par ailleurs, le GT A a collaboré avec le GT H pour permettre la rédaction d'un plan d'approche des étiages exceptionnels dans le bassin versant de la Meuse. Celui-ci a pour objectif de répondre aux trois questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'un étiage exceptionnel dans le bassin de la Meuse ?
- Quelles sont ses conséquences concrètes ?
- Comment peut-on réagir dans une telle situation ?

Un rapport a pu être produit par le groupe de travail et validé par l'Assemblée plénière pour publication en janvier 2021. Celui-ci est disponible sur le site internet de la CIM (voir rubrique, publications).

PERSPECTIVES 2021

L'année 2021 sera une année importante dans le cadre de l'application de la DCE puisqu'elle verra la finalisation de la partie internationale faitière du plan de gestion, 3ème cycle, pour le DHI de la Meuse. Ce travail occupera la majeure partie de l'attention du groupe de travail qui aura pour objectif de proposer un document final lors de l'assemblée plénière de fin d'année.

GP CHIMIE (C)

REALISATIONS 2020

Sur base de son mandat, le GP C a travaillé tout au long de cette année 2020 à l'accomplissement des 3 tâches qui ont été attribuées au groupe de projet. Celles-ci consistent en :

L'actualisation de la liste des « substances pertinentes pour la Meuse » et l'évaluation des flux d'émissions de certaines substances sélectionnées dans la liste actualisée ;

La vérification de la situation des concentrations en nutriments dans les eaux côtières et en particulier la situation du phytoplancton ;

La présentation d'un aperçu des résultats disponibles pour les substances présentes sur la « liste des substances importantes en relation avec la production d'eau potable » et l'évaluation de cette liste à la lumière des dernières données enregistrées.

Les travaux débutés en 2019 pour la mise à jour de la liste des « substances pertinentes pour la Meuse » ont été poursuivis en 2020 et ont permis de finaliser une proposition de mise à jour de celle-ci qui a pu être soumise au GT A lors de sa première réunion de l'année. Cette proposition suggère de nouvelles substances à considérer comme pertinentes pour la Meuse.

Une première évaluation de la situation des nutriments dans la mer du Nord a permis de mettre en évidence que « les évaluations et données brutes pour l'abondance et la floraison [du phytoplancton] présentent une image instable ».

Suite à cette première analyse, il a été confié à un partenaire privé, Deltares, la mission d'actualisation d'une étude commune réalisée en 2015 et centrée sur *l'Evaluation des concentrations totales d'azote en 2021 et 2027*.

Enfin, les résultats disponibles au sein de chaque délégation pour les substances présentes sur la liste des « substances importantes en relation avec l'eau potable » ont été mis en commun. Une proposition de mise à jour de cette liste a été formulée au GT A dans le courant de l'année.

PERSPECTIVES 2021

Avec la finalisation de l'actualisation de *l'Evaluation des concentrations totales d'azote en 2021 et 2027*, le GP C aura terminé ses tâches.

GT HYDROLOGIE / INONDATIONS (H)

REALISATIONS 2020

Au cours de l'année 2020, le GT H a poursuivi la préparation du plan de gestion faitier des risques d'inondations pour le DHI de la Meuse, 2ème cycle (2022-2027), avec dans un premier temps, la finalisation du rapport commun sur la mise à jour des cartographies des zones inondables et des risques d'inondation.

Dans un second temps, le GT H s'est attelé à la rédaction du projet de partie faitière du Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI). Dans ce cadre, il avait été convenu de réunir les services opérationnels chargés de l'hydrométrie et de la prévision des crues dans les Etats et Régions des CIM et CIE (Commission Internationale de l'Escaut). L'organisation de ce séminaire a dû être reportée à l'année 2021 en raison de la crise sanitaire.

L'élaboration d'un plan d'approche pour la gestion des étiages exceptionnels dans le bassin versant de la Meuse, en collaboration avec le GT A, a également occupé une grande partie des discussions menées au sein du GT H. Le document a été approuvé par l'assemblée plénière du 17 décembre 2020 et publié en janvier 2021.

D'autre part, le GT H a également maintenu la campagne de suivi en matière d'avis d'étiage en commun. Les membres du groupe de travail ont décidé de réaliser, à compter de 2020, le suivi hebdomadaire en commun de l'étiage sur la base de la moyenne arithmétique des débits journaliers de la semaine écoulée en lieu et place du VCN7¹ hebdomadaire. La diffusion des avis d'étiage vers le grand public a également été approuvée et sera mise en œuvre en 2021.

Perspectives 2021

Le projet de partie faitière du Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) pour le District hydrographique international de la Meuse devra être validé au premier trimestre 2021 pour être soumis à consultation du public. L'organisation du séminaire d'échange entre les services opérationnels chargés de l'hydrométrie et de la prévision des crues dans les Etats et Régions des CIM et CIE permettra de compléter le document et de soumettre le PGRI faitier à l'Assemblée plénière en 2021.

Le GT H engagera une réflexion sur l'ajout ou la suppression de stations hydrométriques pour le réseau de suivi en commun des étiages. Le groupe étudiera également les possibilités de bancarisation des résultats de ce suivi en commun.

¹ VCN7 : plus faible moyenne des moyennes arithmétiques de débit sur 7 jours consécutifs sur une période donnée (année, mois, semaine...).

GT MONITORING (M)

REALISATIONS 2020

Plusieurs tâches ont occupé le GT M lors de cette année 2020.

En premier lieu, les délégations ont poursuivi leurs discussions sur l'évaluation de la possibilité pour chacun de réaliser les prélèvements des paramètres biologiques lors d'années communes. Des échanges afin de déterminer la faisabilité technique de cette proposition ont été menés lors de cette année avec, pour ambition, de proposer éventuellement une harmonisation de ces prélèvements à l'horizon du 3ème cycle des plans de gestion DCE, c'est-à-dire pour la période 2022-2027. Il n'a pas été possible de finaliser ces discussions en 2020. Celles-ci seront poursuivies en 2021.

Le GT M a également participé à la rédaction de la partie faitière du plan de gestion DCE, 3ème cycle du DHI de la Meuse. Le groupe de travail a en effet rédigé une proposition de texte relative aux chapitres liés à ses activités, à savoir les chapitres décrivant le réseau de mesures homogène mais également l'état des masses d'eau à la frontière. Le groupe a également mis au point une fiche harmonisée qui permettra aux différentes délégations de rendre compte des travaux de coordination réalisés bi- ou tri-latéralement sur l'évaluation de l'état de ces masses d'eau frontalières.

Enfin le groupe a anticipé ses travaux futurs en préparant l'échange des données qui lui seront utiles dans la rédaction du rapport triennal sur la qualité des eaux de la Meuse sur base des données du réseau de mesures homogène (période 2017-2019) mais également du rapport sur le suivi de l'évolution de la température de la Meuse.

PERSPECTIVES 2021

L'année 2021 verra la rédaction du rapport triennal sur la qualité des eaux de la Meuse sur base des données du réseau de mesures homogène (période 2017-2019). Cette tâche importante dans le cadre de la présentation vers le grand public du suivi réalisé dans le cadre du réseau de mesures homogène occupera une grande partie du temps du GT M.

En parallèle, une autre tâche périodique sera assurée : l'évaluation du réseau de mesures homogène lui-même. Dans ce cadre, le groupe sera amené à évaluer si des améliorations du réseau sont nécessaires tant du point de vue des paramètres suivis que des stations de mesure ou des fréquences d'échantillonnage.

GT POLLUTIONS ACCIDENTELLES (P)

REALISATIONS 2020

Le GT P s'est réuni au cours d'un atelier commun avec la CIE auquel ont participé les membres du groupe et les représentants des centres principaux d'alerte (CPA) des Parties. Au vu de la situation sanitaire exceptionnelle, cet atelier a été organisé par vidéoconférence avec une préparation préalable de certains points par procédure écrite.

Lors de cette réunion par vidéoconférence, la délégation flamande a présenté au groupe de travail les expériences qu'elle a acquises lors de la mise en place d'un système de suivi et de surveillance pour les pollutions accidentelles de grande envergure. Cette présentation faisait suite à la catastrophe survenue quelques mois plus tôt dans le bassin de l'Escaut lors de laquelle une pollution importante du cours d'eau a engendré une mortalité de plusieurs tonnes de poissons.

Le groupe a également eu l'occasion d'échanger sur les notifications enregistrées sur la période courant du 1er septembre 2019 au 31 août 2020. Ainsi, 24 notifications ont été transmises au total par l'intermédiaire du SAAM, parmi lesquelles 11 alertes, 11 informations et 2 demandes d'informations. Durant cette période, les pollutions par hydrocarbures furent les causes les plus fréquentes (7 fois) des notifications à l'origine de l'activation du SAAM. Deux autres substances signalées plusieurs fois dans une notification sont la caféine (3 fois) et l'éther diisopropylique (2 fois). Le nombre de notifications signalant une substance inconnue a diminué par rapport à l'année passée (2 fois contre 15 fois durant la même période de l'année précédente). Les autres notifications concernaient le prosulfocarbe, le carbone, le ciment, les fluorures, le benzotriazole, l'acétone et le phosphate tributylque (1 fois pour toutes ces substances).

L'état d'avancement de la mise à jour de l'outil informatique soutenant le fonctionnement du SAAM a également été présenté et discuté. Dans le courant de l'année 2020, un appel d'offre a été lancé pour choisir un prestataire avec lequel les travaux de mise à jour ont été entrepris à compter du second semestre 2020.

PERSPECTIVES 2021

Outre ses tâches classiques, le GT P aura pour objectif en 2021 de mener à terme la mise à jour de l'outil informatique soutenant le fonctionnement du SAAM. La finalisation de ce projet important permettra aux délégations de disposer d'un nouvel outil à jour et performant.

GP ECOLOGIE (E)

REALISATIONS 2020

Dans le cadre du suivi du Plan directeur poissons migrateurs, les experts du GP E ont présenté les évolutions enregistrées au cours de l'année 2019. Il a été constaté que les travaux menés dans ce cadre se poursuivaient dans la bonne direction même si de nombreux efforts restent à fournir. Au niveau des points positifs, il faut relever la construction de nombreuses passes à poissons, que ce soit sur le cours principal de la Meuse ou sur ses affluents mais également l'ouverture partielle des écluses du Haringvliet (projet De Kier). Même si, officiellement, cette ouverture partielle a débuté en 2018, des conditions climatiques exceptionnelles ont reporté les premières véritables expérimentations d'entrée d'eau (à partir de la mer) au mois de janvier 2019. Les Pays-Bas procèdent à une étude d'évaluation des effets de cette réouverture. Vu l'importance des conclusions de cette étude pour la restauration des poissons migrateurs dans la Meuse, le GP E continuera à suivre également ces développements.

La collecte des données de monitoring s'est également poursuivie avec la mise à jour des fiches dédiées au suivi des populations de saumon et d'anguille dans le DHI de la Meuse. Bien que le nombre de saumons en montaison observés reste (globalement) réduit, il importe toutefois de remarquer, au cours des dernières années, une tendance à la hausse pour le nombre d'exemplaires adultes en montaison, phénomène qui découle probablement de l'augmentation de l'alevinage. La situation des populations d'anguille est quant à elle bien plus sombre puisqu'une diminution progressive de celles-ci est observée depuis les années 2000.

Ces informations pourraient à l'avenir être la base d'une éventuelle collaboration avec la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) sur le thème des poissons migrateurs. A ce sujet, des contacts ont été pris avec cette dernière afin d'examiner ces potentielles collaborations futures.

PERSPECTIVES 2021

Outre la poursuite du suivi du Plan directeur poissons migrateurs, le groupe de projet poursuivra à l'avenir ses contacts avec la CIPR afin de définir des axes de potentielles collaborations futures.

GT REGIE / COORDINATION (R)

REALISATIONS 2020

Conformément à son mandat, le GT R a examiné les documents soumis pour approbation aux chefs de délégation et à l'Assemblée plénière.

Dans ce cadre, le GT R a proposé aux chefs de délégation un calendrier pour l'achèvement des projets des parties faitières du Plan de gestion dans le cadre de la DCE (produit du GT A) et du Plan de gestion des risques d'inondation de la Meuse (produit du GT H).

Il a également contribué au projet de plan d'approche des étiages exceptionnels dans le DHI de la Meuse en assurant la coordination des travaux ainsi que la rédaction de certains chapitres selon la répartition du travail établie entre le GT H, le GT A et le GT R.

Le GT R a discuté d'une note d'orientation définissant les objectifs et les étapes de travail possibles pour une phase 2 de coopération sur les étiages exceptionnels et la sécheresse dans le DHI de la Meuse.

La collaboration avec la CIE s'est poursuivie en 2020 notamment avec l'attribution de l'appel d'offres commun pour la mise à jour du système commun d'Avertissement et d'Alerte (SAAM/SAAE).

PERSPECTIVES 2021

Le groupe de travail poursuivra ses tâches de soutien à l'égard des chefs de délégation et de la Commission et veillera à la finalisation des parties faitières du plan de gestion dans le cadre de la DCE et du plan de gestion des risques d'inondation de la Meuse, conformément au calendrier fixé par les Directives européennes.

Le GT R suivra les développements du système commun d'Avertissement et d'Alerte (SAAM/SAAE) pour une mise en service en cours d'année 2021.

PUBLICATIONS

Le **Rapport annuel 2019** ainsi que le Plan d’approche pour la gestion des étiages exceptionnels dans le bassin versant de la Meuse ont été publiés en 2020.

L’ensemble des publications de la CIM depuis 1997 est disponible en téléchargement sur le site internet de la Commission www.meuse-maas.be.

